

Dépôt des dossiers de demande avant le 15 mai

Déposez votre dossier d'aide aux revues avant le 15 mai !

La Région Rhône-Alpes soutient les revues de création et de savoir (littérature, patrimoine culturel, arts, sciences humaines et sociales) à travers un dispositif d'aide.

Les revues peuvent ainsi bénéficier d'une aide à la publication après l'avis positif de la commission d'experts en charge d'examiner les dossiers. **Tout dossier doit impérativement être déposé avant le 15 mai** (au service Livre de la Région et à l'Arald). Pour toute première demande, il est nécessaire de contacter le service Livre de la Région ou la mission Économie du livre de l'Arald.

En savoir plus

Le dossier de demande d'aide aux revues culturelles sous les deux supports "papier" et "électronique" (PDF) à compléter se trouve ci-dessous et dans la partie ["Aides financières à l'édition" du site de l'Arald](#).

Dépôt des dossiers ou prise de contact (obligatoire pour toute première demande)

Région Rhône-Alpes

Geneviève Villard
1, esplanade François Mitterrand CS 20033
69269 LYON Cedex 02
04 26 73 43 47

Arald

[Antoine Fauchié](#)
25, rue Chazière
69004 LYON
04 78 39 58 87

Retrouvez la fiche de demande d'aide aux revues ci-dessous et dans la partie ["Aides financières à l'édition" du site de l'Arald](#).